



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 146-2021
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2021.RRGR.215

Déposée le : 15.06.2021

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Aebischer (Guggisberg, UDC) (porte-parole)
Fisli (Meikirch, PS)
Aebi (Hellsau, UDC)
Tanner (Ranflüh, UDF)
Gerber (Detligen, UDC)
Wenger (Meikirch, UDC)
Baumgartner (Jegenstorf, PS)
Rüegsegger (Riggisberg, UDC)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Développement des services à domicile de la Poste – ne pas passer au tout numérique

Le Conseil-exécutif est chargé de conclure un accord avec La Poste Suisse pour que les services à domicile puissent continuer d'être demandés à l'aide d'un écriteau dans le cadre de la distribution ordinaire du courrier.

Développement :

Dans de vastes régions, par conséquent plutôt rurales, La Poste propose un service à domicile qui permet de demander et d'exécuter des services (p. ex. expédition de lettres et de colis, commande de timbres-poste, retrait d'espèces et paiement de factures). Jusque-là, la population pouvait signaler au facteur ou à la factrice, en apposant un écriteau sur sa boîte aux lettres, qu'un service était souhaité et qu'il devait être exécuté dans le cadre de la distribution ordinaire du courrier.

La population des secteurs de service à domicile a été rendue attentive au développement de cette prestation au moyen d'un dépliant. Il est en effet prévu que ces services postaux fournis à domicile ne puissent plus être sollicités que par la voie numérique, à l'aide d'un login ou d'un marqueur de commande. Bien sûr, la numérisation a fortement progressé, précisément durant la pandémie de coronavirus l'année dernière, et elle continuera de se développer.

Il est toutefois clair que la majorité des bénéficiaires de ce service à domicile sont des personnes âgées non mobiles. Or c'est précisément ce groupe de personnes qui, souvent, ne maîtrise pas encore les solutions numériques ; ces changements représentent pour elles une nette détérioration du service. Il faut par conséquent empêcher ce démantèlement du service public.

La numérisation ne doit aucunement être freinée. Mais pour l'heure, l'élaboration d'une solution qui offre un choix est incontournable.

Le motif avancé par La Poste Suisse selon lequel des clients souhaitent renoncer à l'écriteau pour des raisons de sécurité n'est que partiellement pertinent. Il faut en tenir compte en leur donnant le choix. D'après La Poste, cette mesure permettra par ailleurs d'adapter le parcours des facteurs et des factrices et de le rendre plus rationnel. Ce point n'est pas remis en question. L'objectif consiste simplement à permettre aux personnes qui attendent une livraison postale (un journal p. ex.) de recourir à l'écriteau et ainsi d'éviter l'inscription en ligne ou l'usage du marqueur de commande.

Destinataires

– Grand Conseil